



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collaboration étroite autour de l'insertion professionnelle

Poursuivant ses démarches de soutien aux jeunes éprouvant des difficultés pour continuer leur formation au postobligatoire, le Conseil d'Etat a adopté plusieurs points relatifs à la transition et l'insertion lors de sa séance du 24 novembre. Il a validé le règlement d'application de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI), et institué le Conseil "Entrée des Jeunes dans la Vie Active" (EJVA). Le Conseil d'Etat a également désigné le président de ce conseil.

Plusieurs démarches ont été entreprises au cours de ces vingt dernières années afin de procurer à celles et ceux qui ne trouvent pas de débouchés à la fin de leur scolarité obligatoire les ressources nécessaires pour poursuivre leur formation au postobligatoire. Les dispositifs tels que l'École de perfectionnement ont du faire face à une augmentation du nombre des personnes concernées, ainsi qu'à des exigences toujours plus complexes des entreprises et des cours professionnels. La création de structures de coordination s'est ainsi révélée nécessaire. Avec l'adoption du règlement de l'OPTI, l'institution formelle du conseil de l'EJVA et la désignation de son président, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté d'une collaboration étroite entre le gouvernement et les entreprises formatrices pour faire face aux difficultés liées à l'insertion professionnelle, qui concerne désormais près d'un adolescent sur quatre en Suisse.

· L'OPTI accueille cette année 1'070 jeunes. Afin d'offrir une structure optimale à ses élèves, il a développé son action dans plusieurs domaines. Des mesures ont été prises concernant la formation spécifique des enseignants, la mise en place d'un réseau de chefs de file par discipline, la constitution d'une équipe de conseillers en orientation professionnelle, et le rapprochement des entités fondant l'OPTI. Par ailleurs, les exigences relatives au dossier d'admission présenté par les élèves ont été renforcées, et une "quinzaine d'introduction" a été mise sur pied à la rentrée afin d'évaluer les connaissances acquises par les candidats pendant leur scolarité.

· Par l'inscription du conseil de coordination "Entrée des jeunes dans la vie active" (EJVA) dans un règlement, le Conseil d'Etat souligne sa volonté de développer des solutions inter-institutionnelles afin de répondre aux besoins des jeunes en transition. Réunissant régulièrement des représentants de tous les services concernés de l'Etat, du monde patronal et du secteur parapublic, le conseil de l'EJVA permet de développer des synergies amenant à la création de solutions coordonnées. La " hotline " mise en place au mois d'août par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle pour les jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage en témoigne.

· La désignation de Jean-Richard Margot, secrétaire patronal à la Fédération vaudoise des entrepreneurs, comme président de ce conseil témoigne également de la volonté d'une collaboration étroite entre le gouvernement et les entreprises formatrices en faveur des difficultés liées à l'insertion professionnelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 novembre 2004

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJ, Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, 021 316 30 01 - Philippe Martinet, directeur de l'OPTI, 021 316 31 67 - Jean-Richard Margot, Président du Conseil de coordination "Entrée des Jeunes dans la Vie Active", 079 298 62 55

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[041129 - doc_Regl_OPTI](#)

[041129 - doc_Mandat EJVA](#)

[opti](#)

[041129 - pres_EJVA_OPTI](#)

[041129 - doc_LettreLyonEntreprises](#)